



Sofemo contentia

Par bida

bonjour je vous fais part de mon litige en 2006 j ai etais contacté par une société au nom de bsp/sbr pour me vendre une pompe a chaleur avec un financement sofemo
lors de l installation j étais hospitalisé a mon retour j ai bien vu les malfaçons et bien sur que rien ne fonctionné comme promis j ai fait un courrier a l installateur plus personnes sofemo exige la somme condamné en 2008 je ne paie toujours pas

en 2010 bsp/sbr sont en liquidation judiciaire

j ai saisi la ddpp qui eu prennent ma plainte et me disent plusieurs anomalies sur l offre de prêt je reçois un avis a victime et une date d audience après deux report ou je me suis présenté a la troisième audience je n ai pu me présenté hospitalisé la société a etait condamné quand a sofemo racheté par cofidis

j ai un dernier jugement datant du 16/06/2017 qui me condamne encore celui ci vaut il de titre executoire merci de m avoir lu

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50